



Tableau de bord en santé au travail en Bretagne ORS Bretagne

Le tableau de bord dématérialisé en santé travail a été mis en œuvre par l'ORS Bretagne dans le cadre d'une action du Plan régional en santé travail (PRST) 2016-2020 qui vise à « développer un diagnostic partagé en santé travail à partir d'approches thématiques, populationnelles et territoriales ». Il est destiné à l'ensemble des partenaires du Comité régional d'orientation des conditions de travail (Croct), des décideurs et financeurs du champ santé travail en Bretagne, des préventeurs et des partenaires sociaux. Il a pour objectif principal de répondre aux besoins d'information des acteurs afin d'accompagner la décision pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des actions de prévention prioritaires dans le PRST.

À ce titre, il offre un accès permanent à des chiffres-clés sur la sinistralité, les maladies professionnelles et un cadrage socioéconomique sous forme de fiches de synthèse régulièrement actualisées. Les focus thématiques, produits par l'ORS Bretagne, en lien avec les axes de travail du PRST, les résultats du programme de surveillance des MCP et des études et travaux développés en Bretagne dans les services de prévention et de santé au travail (SPST) ou par d'autres partenaires y sont accessibles.

Le tableau de bord a vocation à s'enrichir, au fur et à mesure du déroulement du PRST, et devrait intégrer prochainement les données des systèmes d'information des SPST permettant ainsi de contribuer à améliorer toujours plus la connaissance en santé travail.

Accéder au site internet : <https://orsbretagne.typepad.fr/tbsantetravailbretagne/>



Inaptitudes en Occitanie : expérimentation d'un système de surveillance épidémiologique

Creai-ORS Occitanie

Le projet IODA (Inaptitudes en Occitanie : Diagnostic et Analyses) est l'expérimentation d'un système de surveillance épidémiologique des inaptitudes médicales au travail à l'échelle d'une région, afin d'éclairer les stratégies de prévention locales et régionales.

Les médecins de 23 services occitans de santé au travail interentreprises ont enregistré dans leur logiciel métier le ou les diagnostics en cause pour chaque déclaration d'inaptitude. Au bout d'un an, dans l'ensemble de ces services, les données caractéristiques de tous les salariés suivis et les diagnostics portés pour ceux déclarés inaptés ont été extraits et transmis au Creai-ORS pour constitution d'une base régionale et analyse des données.

.../...



Suite: Inaptitudes en Occitanie : expérimentation d'un système de surveillance épidémiologique

Creai-ORS Occitanie

Les taux d'incidence des déclarations d'inaptitude ont ainsi été estimés pour différents groupes de travailleurs et différents groupes de pathologies. De plus, certains facteurs de risque ont été identifiés vis à vis de la déclaration d'inaptitude "toutes pathologies", "pathologie de l'appareil locomoteur" et "troubles mentaux ou du comportement". Au sein du groupe des salariés déclarés inaptés, certains facteurs de risque, différenciés en fonction de la pathologie en cause, ont été mis en évidence.

La pérennisation de IODA permettrait le suivi temporel du taux d'incidence des déclarations d'inaptitude, indicateur majeur de santé au travail, et contribuerait également à l'évaluation des actions de prévention mises en place.

Accéder à l'étude : <https://creaiors-occitanie.fr/projet-ioda-inaptitudes-en-occitanie-diagnostics-et-analyses/>



Surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP)

ORS Bretagne, ORS Centre-Val de Loire, ORS Grand Est, OR2S, ORS Nouvelle-Aquitaine, ORS Pays de la Loire

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme toute maladie susceptible d'être d'origine professionnelle et non reconnue en maladie professionnelle par un Régime de Sécurité sociale.

Devant les enjeux de santé publique liés à la sous-déclaration des maladies professionnelles, la Direction Santé Environnement Travail de Santé publique France, en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT) du Ministère du Travail, a mis en place un système de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel. Ce programme, débuté en 2003, regroupe 9 régions françaises en 2022.

Le programme MCP repose sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes (assistantes médicales et infirmiers de santé au travail). Le recueil des données se fait chaque année sur deux périodes de quinze jours consécutifs, les « Quinzaines MCP ». Au cours de ces « Quinzaines MCP », les équipes participantes renseignent un tableau de bord avec les caractéristiques socioprofessionnelles de l'ensemble des salariés vus en visite, qu'ils présentent ou non une MCP. Pour chaque salarié présentant une ou plusieurs MCP, une fiche de signalement est renseignée par les médecins participants. Le signalement des MCP est basé sur l'expertise médicale et la connaissance des conditions de travail : le médecin établit de son point de vue un lien entre la pathologie et le milieu professionnel.

Accéder à l'étude : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel>





Dispositif : Evrest (Évolutions et Relations en Santé au Travail)

OR2S

Le dispositif Evrest (EVolutions et RElations en Santé au Travail) est un observatoire pluriannuel par questionnaire, construit par des médecins du travail et des chercheurs pour analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé des salariés. Il permet de traduire, au moins partiellement, et sous une forme standardisée adaptée à une exploitation quantitative, des informations élaborées au cours des entretiens médicaux et infirmiers. Il contribue à rendre visibles, au niveau collectif, certaines informations qui restent le plus souvent limitées au cadre du colloque singulier entre le salarié et le médecin ou l'infirmier.

Ce dispositif vise : d'une part à constituer une base nationale, à partir d'un échantillon de salariés (ceux nés en octobre d'une année paire jusque fin 2016, et nés en octobre depuis janvier 2017) parmi ceux vus par les médecins et infirmiers au travail (cette base pouvant être exploitée aux niveaux national et régional) ; d'autre part à permettre à chaque médecin (ou à un groupe de médecins qui décideraient de se coordonner) de produire et exploiter l'ensemble de ses données pour enrichir la pratique de prévention et les réflexions sur le travail et la santé au niveau d'une collectivité de travail. Chaque année, l'OR2S traite, analyse et participe à la valorisation des données nationales, régionales et locales.



Accéder à l'étude : <http://evrest.istnf.fr/>

Conditions d'emploi et parcours de soins : recherche des singularités hommes-femmes face aux souffrances mentales

Fnors, ORS Bourgogne-Franche-Comté, ORS Centre-Val de Loire, ORS Grand Est, ORS Nouvelle-Aquitaine

L'étude vise à mettre en relation et comparer des données sur les trajectoires et organisations d'emploi et les trajectoires de soins des hommes et des femmes déclarant des problèmes de santé mentale au travail. La Fnors et les ORS de quatre régions proposent une étude sur 24 mois alliant des approches quantitative et qualitative.

L'enquête CT-RPS 2016 appariée aux données du SNDS a été mobilisée pour repérer et établir des profils de personnes déclarant des problèmes de santé mentale selon leur prise en charge sanitaire ou au contraire l'absence de prise en charge occasionnant des remboursements de soins. Ces profils ont été mis en perspective avec les RPS repérés dans l'enquête CT-RPS 2016. Des entretiens semi-directifs, auprès de deux professions spécifiques, infirmiers et aides-soignants, en activité ou en projet de reprise d'activité, ont été menés afin d'analyser des singularités entre les hommes et les femmes au travers de leur parcours.

Cette étude analyse les trajectoires professionnelles des personnes déclarant des problèmes de santé mentale et éclaire les raisons pour lesquelles la problématique de santé mentale au travail a fait l'objet ou non d'une prise en charge médicale et de leurs différences genrées.

Accéder à l'étude : [Étude à paraître](#)



Prévention et reconnaissance des cancers cutanés attribuables à l'exposition solaire professionnelle à La Réunion

ORS Réunion

L'incidence des cancers cutanés a fortement augmenté ces dernières années. Un des principaux facteurs de risque de ces cancers est l'exposition solaire. Différentes études ont mis en évidence une relation significative entre exposition professionnelle aux UVs et incidence des carcinomes basocellulaires, épidermoïdes cutanés ou mélanomes malins cutanés. En France, on estime que 10% des cancers cutanés pourraient être attribuables à l'exposition professionnelle. Pour autant, ces cancers n'ont pas de reconnaissance professionnelle en France.

La Réunion étant marquée par de forts taux d'ensoleillement tout au long de l'année, il est probable que la part des cancers cutanés imputable à l'exposition professionnelle soit importante. En l'absence de données, et à la demande du service prévention de la CGSS de La Réunion, une étude a été initiée pour évaluer la part des carcinomes et mélanomes cutanés potentiellement attribuable aux expositions solaires professionnelles à La Réunion.

Cette étude de cohorte rétrospective porte sur l'ensemble des cas de mélanomes malins, carcinomes épidermoïdes cutanés et un échantillon de carcinomes basocellulaires diagnostiqués entre le 1er octobre 2020 et le 31 septembre 2021 à La Réunion. Les données sont recueillies par entretien téléphonique des patients avec un questionnaire standardisé permettant de recueillir l'ensemble des informations d'expositions professionnelles et récréationnelles aux UVs.

La connaissance de la part potentiellement imputable aux expositions professionnelles des cancers cutanés à La Réunion permettra de renforcer la prévention primaire dans les milieux professionnels en l'adaptant aux spécificités locales, et d'améliorer les dispositifs de reconnaissance en maladie professionnelle de ces cancers.

Étude en cours. Accéder au poster : https://www.fnors.org/wp-content/uploads/2022/11/PROUV974_VF.pdf



COMETE : « COvid, MEtiers, Territoires » le risque de Covid-19 en milieu professionnel et en fonction du territoire d'habitation

ORS Île-de-France

L'objectif est d'étudier l'incidence de l'épidémie de Covid19 par métier en prenant en compte les facteurs de vulnérabilité des territoires. Une attention particulière est portée aux travailleurs-clés « réquisitionnés » pendant l'épidémie.

Deux types de données sont utilisés : des données géographiques à la commune obtenues par le recensement de population et des données individuelles recueillies par un questionnaire administré ou transmis par huit services de santé au travail volontaires (SST), 7 franciliens et un belge.

Les données géographiques à la commune ou à l'Iris comprennent la densité de population, la sur-occupation du logement, la défaveur sociale et l'état de santé général et sont attribuées à l'individu en fonction de sa commune de résidence. Les données individuelles comprennent le type de visite (embauche, pré-reprise, reprise, périodique, à la demande), les caractéristiques générales (sexe, année de naissance, commune de résidence), les données professionnelles (profession en clair et code PCS, secteur d'activité en clair et code NAF, statut CDI, lieu de travail habituel, temps et modalités de transport habituels, modalités de travail majoritaires depuis le début de la crise sanitaire : travail sur site, télétravail, moyens de protection) et enfin les données de santé (santé perçue, comorbidités, contamination au coronavirus Sars-Cov2, si oui date de diagnostic, date de contamination, symptômes, hospitalisation, réanimation, vaccination).

L'incidence cumulée est calculée par métier. Des régressions logistiques sont réalisées pour analyser la contamination au Sars-Cov2 en fonction du métier, en tenant compte des autres facteurs déterminants (défaveur sociale, moyens de protection, transport, etc).

Les premiers résultats sont présentés à l'occasion de la première journée thématique de la Fnors

Accéder à l'étude : [Étude à paraître](#)

L'aide à domicile en Nouvelle-Aquitaine ORS Nouvelle-Aquitaine

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ont une activité fondamentale pour permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de vivre à domicile. Or, ce secteur rencontre une crise de l'attractivité alors que les besoins d'aide et d'accompagnement à domicile sont accrus en volume et en modalités d'intervention.

À la demande du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, engagé sur cette problématique à travers la feuille de route du Bien vieillir, l'Observatoire régional de la santé a réalisé un premier état des lieux régional sur les conditions d'exercice, l'état de santé des salariés et les difficultés des SAAD relatives au manque d'attractivité et aux besoins de formation.

Cet état des lieux régional combine plusieurs approches complémentaires, dont une enquête auprès de salariés et une série d'entretiens auprès de directeurs de SAAD, et permet de mettre en avant plusieurs initiatives et des pistes d'amélioration.

Accéder à l'étude : <https://www.ors-na.org/publications/laide-a-domicile-en-nouvelle-aquitaine/>



Retrouvez les derniers travaux des ORS sur la santé au travail dans la bibliographie d'Epitomé#4 : <https://www.fnors.org/epitome/>



Travaux des ORS : <https://www.fnors.org/les-publications/>



Coordonnées des ORS : <https://www.fnors.org/coordonnees-des-ors/>

